

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 1^{er} avril 2019, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard Julie Bourdon Denyse Tremblay Éric Duchesneau* Catherine Baudin	Jean-Luc Nappert Alain Lacasse Robert Riel Robert Vincent
-----------------------------	--	--

EST ABSENT :

M. le conseiller Jocelyn Dupuis (absence motivée).

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : la directrice des Services juridiques et greffière, M^e Catherine Bouchard et le directeur général, M. Michel Pinault.

2019-04-0201

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0202

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Luc Boulanger

M. Luc Boulanger, 619, rue Douville, s'adresse au conseil municipal proposant une modification au règlement de subvention de vélos.

2. M. André Labelle

M. André Labelle, 99, rue Saint-Hubert, s'adresse au conseil municipal concernant l'herbe à poux près des pistes cyclables.

3. M. Robert Casavant

M. Robert Casavant, 583, rue Lafontaine, s'adresse au conseil municipal concernant les tondeuses et les souffleuses électriques.

2019-04-0203

Approbation du procès-verbal du 4 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0204

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2019-80082 - 56, rue de Boisjoli - Lot numéro 3 526 278, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-061, transmettant la résolution numéro 190312-04 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Jean-Luc Nappert explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jean-Sébastien Poirier, représentant de la compagnie Les Habitations Sud-Est et mandataire pour le propriétaire, pour l'immeuble situé au 56, rue de Boisjoli;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Sébastien Poirier, représentant de la compagnie Les Habitations Sud-Est et mandataire pour le propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 56, rue de Boisjoli, à Granby, portant le numéro de lot 3 526 278, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190312-04, en date du 12 mars 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que la dérogation vise seulement une partie de la future rue de part et d'autre de terrains déjà bâtis;
2. la validation du consultant sur la faisabilité du projet sur cette section de rue;
3. la recommandation favorable du projet de la division ingénierie de la Ville.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 16 mars 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2018-80082 pour la propriété située au 56, rue de Boisjoli, portant le numéro de lot 3 526 278, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une partie de rue d'une largeur de 18 m, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la norme est de 20 m pour les secteurs avec fossés canalisés ou non, le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par Mme Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 2819 de ses minutes, dossier 1236329, en date du 25 février 2019 ainsi qu'au plan projet de

lotissement, également préparé par Mme Martin-Ouellet, sous le numéro 2827 de ses minutes et sous le numéro de dossier 170453, en date du 28 février 2019;

le tout conditionnellement à l'acceptation de la modification à la demande de plan projet de morcellement numéro 2014-80121 du 56, rue de Boisjoli.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0205

Autorisation - Demande de dérogation mineure numéro 2019-80069 - 56, rue Azarie-Côté - Lot numéro 5 057 731, CQ

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-060, transmettant la résolution numéro 190312-03 du Comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Daniel Grondin, mandataire et représentant de la compagnie construction Idéal inc., pour l'immeuble situé au 56, rue Azarie-Côté;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Grondin, mandataire et représentant de la compagnie construction Idéal inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 56, rue Azarie-Côté, à Granby, portant le numéro de lot 5 057 731, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 190312-03, en date du 12 mars 2019, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que la demande est jugée mineure ;
2. la localisation de l'agrandissement ;
3. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 16 mars 2019, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2019-80069 pour la propriété située au 56, rue Azarie-Côté, portant le numéro de lot 5 057 731, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une occupation au sol de 40,13 %, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que le pourcentage maximal d'utilisation au sol par les bâtiments est de 40 %, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Jacques

Bonneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17340 de ses minutes et sous le numéro de dossier 1210121A2, en date du 19 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0206

Sommet régional Vision attractivité - 9 avril 2019 - Délégués - M. Pascal Bonin - Mme Julie Bourdon - M. Alain Lacasse

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2019-005;

CONSIDÉRANT l'invitation de *Vision attractivité Cantons-de-l'Est / Estrie* de prendre part au sommet régional *Vision Attractivité : L'avenir commence maintenant!* prévue le 9 avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de déléguer le maire Pascal Bonin, la conseillère Julie Bourdon et le conseiller Alain Lacasse, pour représenter la Ville de Granby au sommet régional *Vision Attractivité : L'avenir commence maintenant!*, le 9 avril 2019 à Sherbrooke, pour une dépense totale de 481,50 \$, plus les taxes applicables, le tout étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 147-2019, en date du 28 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0207

Journée régionale - Ensemble pour la réussite des tout-petits : portrait des enfants de la maternelle en Montérégie - 10 avril 2019 - Délégué - M. Robert Riel

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2019-004;

CONSIDÉRANT l'invitation du *Carrefour action municipale et famille* sur la tenue d'une journée régionale d'information portant sur la réussite des tout-petits le 10 avril 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de déléguer le conseiller Robert Riel à la journée régionale d'information – Ensemble pour la réussite des tout-petits : portrait des enfants de la maternelle en Montérégie – qui aura lieu le mercredi 10 avril 2019 à Saint-Bruno-de-Montarville, pour une dépense de 80 \$, plus les taxes applicables, le tout étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 146-2019, en date du 28 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0208

Décret de travaux - Ordre de changements numéro 10 - Centre aquatique de Granby - Contrat numéro 191/2017 - Entreprise de construction T.E.Q. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2019-008;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour les travaux de construction du centre aquatique de Granby;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif couvrant l'ordre de changements numéro 10 en annexe au sommaire numéro BP-2019-008;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. dans le cadre de la construction du centre aquatique; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 10 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire exécutif et entraînant une dépense additionnelle de 62 983,52 \$ plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au numéro 90698.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 123-2019, en date du 21 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0209

Décret de travaux - Ordre de changement numéro 11 - Centre aquatique de Granby - Contrat numéro 191/2017 - Entreprise de construction T.E.Q. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-011;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour les travaux de construction du centre aquatique de Granby;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif couvrant l'ordre de changement numéro 11 en annexe;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de décréter des travaux supplémentaires au contrat numéro 191/2017 adjugé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. dans le cadre de la construction du centre aquatique; et

d'accepter l'ordre de changements numéro 11 concernant des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat 191/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire exécutif et entraînant une dépense additionnelle de 59 145,67 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au numéro 90698.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 135-2019, en date du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0210

Décret de travaux - Ordres de changements numéros 209, 210, 211, 212, 213, 214 et 215 - Travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame, lot 3 construction - Contrat numéro 192/2017 - Céleb Construction Itée

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2019-012;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 192/2017 adjugé à Céleb Construction Itée par la résolution numéro 2017-09-0870 pour les travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif sur les ordres de changements au 26 mars 2019 joint au sommaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de décréter des travaux supplémentaires au contrat de travaux de réaménagement de l'église Notre-Dame numéro 192/2017, adjugé à Céleb Construction Itée; et

d'accepter les ordres de changements numéros 209, 210, 211, 212, 213, 214 et 215 concernant des quantités ajoutées ou retranchées au bordereau de soumission et des travaux supplémentaires ou autres réalisés audit contrat numéro 192/2017, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire BP-2019-012 et entraînant une dépense supplémentaire de 40 066,04 \$ plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au numéro 90675.11, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 144-2019, en date du 28 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0211

Réception provisoire des travaux – Mise aux normes du barrage du lac Boivin - Contrat numéro 170/2017 - Construction Injection EDM inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2019-013;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter, en date du 26 mars 2019, la réception provisoire des travaux pour la mise aux normes du barrage du lac Boivin au contrat numéro 170/2017;

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux à la suite du contrat 170/2017 conclu entre la Ville de Granby et Construction Injection EDM inc.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0212

Mission Ville intelligente - 1^{er} au 17 novembre 2018 - Dépôt du rapport de mission du Bureau de projets

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projet, sous le numéro BP-2019-005;

CONSIDÉRANT la mission ville intelligente réalisée par le Bureau de projets en Europe du 1^{er} au 17 novembre 2018;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de déposer le rapport de mission sur les villes intelligentes, mission qui a eu lieu du 1^{er} au 17 novembre 2018, lequel rapport a été préparé par le Bureau de projets.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0213

Autorisation de signature - Entente de collaboration - Direction de la santé publique du CIUSSS de l'Estrie - Évaluation d'impact sur la santé - Projet de réaménagement du centre-ville

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2019-010;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS a proposé à la Ville de Granby de réaliser une évaluation d'impact sur la santé (ÉIS) dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE l'ÉIS est une pratique innovante qui se fonde sur la collaboration entre des professionnels de la santé et des partenaires municipaux afin d'informer ces derniers des impacts potentiels de leur politiques ou projets municipaux sur la santé et la qualité de vie de leurs citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une telle évaluation s'intègre bien dans le processus de consultations publiques du projet de réaménagement du centre-ville de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la signature d'une entente de collaboration avec la Direction de la santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS dans le but de réaliser une démarche d'évaluation d'impact sur la santé, dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville de Granby, laquelle est jointe au sommaire numéro BP-2019-010.

Que le maire et la directrice des Services juridiques et greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0214

Services professionnels en architecture – Mandat de reprise de la surveillance – Réaménagement de l'église Notre-Dame – Caroline Denommée architecte inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du bureau de projets, sous le numéro BP-2019-009;

CONSIDÉRANT QUE le mandat doit être prolongé pour assurer la surveillance jusqu'à la fin du projet;

CONSIDÉRANT QUE la continuation de cette surveillance est intimement liée au mandat existant;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accepter un budget supplémentaire des honoraires professionnels de la firme Caroline Denommée architecte inc. au montant maximum de 40 000 \$, taxes incluses, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au numéro 90675.11, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 126-2019, en date du 21 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0215

Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) - Ferme Héritage Miner (FHM) - Réclamation de déboursés

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-005;

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 30 mai 2017 entre la Ville de Granby et la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (Corporation) concernant le mandat de gestion et d'exploitation de la Ferme Héritage Miner (Ferme);

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à cette entente que la Corporation doit gérer et exploiter la Ferme en affectant tout revenu aux dépenses d'opérations de celle-ci, mais que tout manque à gagner est assumé par la Ville;

CONSIDÉRANT la correspondance que la Corporation a fait parvenir à la Ville, en date du 11 décembre 2018, par laquelle elle communique les déboursés effectués en 2017 et en 2018 pour la Ferme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de rembourser à la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région les dépenses qu'elle a effectuées pour la Ferme Héritage Miner en 2017 et en 2018, à hauteur de 78 713,43 \$, la liste des dépenses étant jointe au sommaire numéro DG-2019-005, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 561-2018, en date du 9 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0216

Office habitation Haute-Yamaska-Rouville (OHHR) - Projet de logement social - Contribution financière - Rue Saint-Jacques - Modification à la résolution 2019-03-0125

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-025;

CONSIDÉRANT le projet de l'Office d'habitation Haute-Yamaksa-Rouville (OHHYR) de construire des logements sociaux sur la rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-03-0125 par laquelle le conseil autorisait la Ville à contribuer financièrement à hauteur de 10 % au Programme de supplément au loyer (PSL), applicable à 40 des 90 unités, et ce, pour une période de cinq (5) ans, pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il y aura aussi 10 unités réservées au volet III (santé mentale);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser la contribution financière à hauteur de 10 % au *Programme de supplément au loyer* (PSL), applicable à 50 des 90 unités au lieu de 40, et ce, pour une période de cinq (5) ans, pour le projet de logements sociaux de l'OHHYR sur la rue Saint-Jacques;

la résolution 2019-03-0125 n'étant pas autrement modifiée.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0217

Autorisation de signature - Entente - Société d'habitation du Québec - Coopérative de solidarité, La Passerelle - Subvention

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-029;

CONSIDÉRANT le projet de logements sociaux de la Coopérative de solidarité, La Passerelle;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que la Ville s'engage à verser une somme maximale de 742 000 \$ comptant lors de l'engagement définitif du projet de construction de 40 logements sociaux de la Coopérative de solidarité, La Passerelle;

que la Ville s'engage à assumer 10 % des coûts du *Programme supplément au loyer* pour un maximum de 20 unités;

que la Ville s'engage à assumer les coûts de desserte et de branchement de l'immeuble;

d'autoriser la conclusion d'une entente avec la Société d'habitation du Québec et la Coopérative de solidarité, La Passerelle;

d'autoriser un budget additionnel à même les ventes de terrains et de procéder au transfert d'un montant de 742 000 \$ à la subvention OMH et que les travaux de 155 000 \$ seront à prévoir au PTI 2020.

Le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi les certificats du trésorier numéros 152-2019 et 001-2020, en date du 28 mars 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessous et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0218

Décret de travaux - Réaménagement - Hôtel de ville - Ferme Héritage Miner

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-028;

CONSIDÉRANT QU'il manque de plus en plus d'espace pour accueillir tout le personnel administratif à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby est propriétaire de la Ferme Héritage Miner, où la maison peut être réaménagée en espace à bureaux;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de décréter des travaux de réaménagement à la Ferme Héritage Miner afin d'y recevoir le Bureau de projets et la Division environnement; et

de décréter des travaux de réaménagement à l'hôtel de ville pour la Division communications, la Division ressources humaines et la Direction générale adjointe;

de procéder au transfert d'un montant de 235 000 \$ du numéro 80819.2 au numéro 80819.10.

Le tout étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au numéro 80819.10, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 151-2019, en date du 28 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0219

Consultation - Commission de toponymie - Changement de nom d'un tronçon de l'autoroute 10 - M. Jean Lapierre

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2019-027;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Lapierre a été député fédéral de Shefford entre 1979 et 1992;

CONSIDÉRANT l'apport de M. Lapierre dans la circonscription de Shefford et particulièrement à Granby;

CONSIDÉRANT QUE M. Lapierre a été ministre des Transports du Canada et lieutenant politique du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition de la Commission de toponymie du Québec à l'effet d'attribuer le nom de Jean Lapierre à un tronçon de 45 km de l'autoroute des Cantons-de-l'Est;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de signifier à la Commission de toponymie du Québec l'accord du conseil municipal de la Ville de Granby avec le projet d'attribuer le nom de Jean Lapierre au tronçon de 45 km de l'autoroute des Cantons-de-l'Est qui débiterait à la sortie sud du pont Champlain pour se terminer au pont qui surplombe la rivière Yamaska, à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0220

Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2013-03-0173

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-037;

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

La greffière adjointe dépose :

un procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du 4 mars 2013, et plus précisément pour la résolution numéro 2013-03-0173, et ce, de façon à ajouter le texte suivant « Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires. ».

2019-04-0221

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) - Entente - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-039;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre la Ville de Granby et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur Internet, vient à échéance le 13 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre la Ville et la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) concernant la communication de données et leur diffusion dans une banque en ligne sur Internet, en modifiant cependant l'annexe 6, pour une durée d'un (1) an, soit jusqu'au 13 juillet 2020, aux mêmes conditions prévues à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2019-039, de même que l'annexe 6 à être modifiée.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0222

Entente - Commissaire à la déontologie policière - Communication de renseignements personnels - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-040;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Granby détient, à titre d'organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, des renseignements personnels et confidentiels liés à la fonction de ses membres policiers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la police*, le Commissaire à la déontologie policière a pour fonction principale de recevoir et d'examiner une plainte formulée par toute personne contre une policière ou un policier dans l'exercice de ses fonctions et constituant un acte dérogatoire au sens de la loi;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire au Commissaire, dans l'application des dispositions pertinentes de la *Loi sur la police*, de s'assurer de l'identification de chaque policière ou policier visé(e) par une plainte en déontologie policière, son appartenance à un service policier et l'application d'une sanction imposée par un tribunal compétent;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent établir des règles quant à la procédure de communication de renseignements personnels et confidentiels concernant les membres du corps de police de la Ville, le tout en conformité avec les lois applicables en matière d'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre le Commissaire à la déontologie policière et le Service de police de la Ville de Granby vient à échéance le 16 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser le renouvellement de l'entente sur le cadre de communication de renseignements personnels et confidentiels concernant les membres policiers du Service de police de la Ville de Granby, conclue entre le Commissaire à la déontologie policière et le Service de police de la Ville de Granby, pour douze (12) mois, soit jusqu'au 16 juillet 2020, aux mêmes conditions prévues à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2019-040.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0223

Entente - Ville de Bromont - Aide pour la protection contre l'incendie - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-041;

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, signée le 9 août 2010 avec la Ville de Bromont, ainsi que l'addenda à l'entente signé le 23 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente sera renouvelée pour un (1) an le 9 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser le renouvellement de l'entente signée entre la Ville de Granby et la Ville de Bromont concernant l'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, pour douze (12) mois, soit jusqu'au 9 août 2020, selon les mêmes conditions prévues à l'entente ainsi qu'à l'addenda, lesquels documents sont joints au sommaire numéro SJ-2019-041.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0224

Entente - Enviro-STEP Technologies inc. - Entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, portant le numéro SJ-2019-043;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre la Ville de Granby et la société Enviro-STEP Technologies inc., relativement à l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées (lampe UV), vient à échéance le 10 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de cette entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre la Ville de Granby et la société Enviro-STEP Technologies inc., relativement à l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées, pour un (1) an, soit jusqu'au 10 juillet 2020, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2019-043.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0225

Entente - Résidence Robinson 2014 inc. et Résidence Lacasse - Vérification des antécédents judiciaires - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques sous le numéro SJ-2019-044;

CONSIDÉRANT les ententes relatives à la vérification des antécédents judiciaires concluent avec les Résidence Robinson 2014 inc. et Résidence Lacasse;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes viennent à échéance respectivement le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur l'opportunité ou non de renouveler ces ententes;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné souhaite renouveler lesdites ententes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser le renouvellement des deux (2) ententes pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 24 juillet 2021 relativement à la vérification des antécédents judiciaires, signées avec les organismes suivants :

- Résidence Robinson 2014 inc;
- Résidence Lacasse.

et ce, selon les mêmes conditions prévues aux ententes, lesquels documents sont joints au sommaire numéro SJ-2019-044.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0226

Entente - Sûreté du Québec - Transfert d'appels 9-1-1 des centres d'urgence 9-1-1 - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-049;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue entre le Centre d'urgence 9-1-1 de Granby et la Sûreté du Québec concernant le transfert d'appels 9-1-1, vient à échéance le 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente peut être renouvelée pour une période d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser le renouvellement de l'entente conclue entre le Centre d'urgence 9-1-1 de Granby et la Sûreté du Québec, afin de déterminer, pour chaque type d'événement, les services d'urgence requis de façon prioritaire et les procédures

opérationnelles afférentes, pour un (1) an, soit jusqu'au 30 avril 2020, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au présent sommaire.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0227

Gestion Immalco enr. - Location d'un immeuble sis au 529, rue Édouard - Renouvellement

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-042;

CONSIDÉRANT QUE le bail avec Gestion Immalco enr. pour la location du 529, rue Édouard, vient à échéance le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente sera renouvelée pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser le renouvellement du bail avec Gestion Immalco enr. pour la location de l'immeuble situé au 529, rue Édouard, pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 octobre 2024, selon les mêmes conditions prévues au bail, lequel document est joint au sommaire numéro SJ-2019-042, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 110-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0228

Autorisation de signature - Entente d'aide mutuelle - Service des incendies - Ville de Cowansville

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-048;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2006, des ententes d'aide mutuelle ont été conclues entre la Ville de Granby et la Municipalité de Roxton Pond, la Municipalité du Canton de Shefford, la Ville de Waterloo, la Ville de Bromont et la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, permettant d'accroître de façon importante la capacité d'intervention en secteur rural et non-protégé (dépourvu de bornes d'incendie);

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une entente avec la Ville de Cowansville augmentera notre efficacité en lien avec les véhicules d'élévation et comblera un besoin en cas d'incident majeur;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la signature d'une entente d'aide mutuelle entre la Ville de Granby et la Ville de Cowansville, relative à l'établissement d'un plan mutuel pour la protection contre l'incendie, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2019-048.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0229

Modification au plan d'urbanisme - Projet de règlement numéro PP05-2019 - Publication du résumé dans un journal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2019-046;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP05-2019 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » à même une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » dans le secteur de la rue Casavant, d'agrandir l'aire commerciale de faible densité « COMf » à même une partie de l'aire résidentielle de très faible densité « Rtf » dans le secteur au coin du 11^e Rang et de la rue Dufferin, de créer l'aire de parcs et espaces verts « PEV » à même une partie des aires résidentielles de densité moyenne et de faible densité « Rm » et « Rf » dans le secteur des Faubourgs du Séminaire et d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie des aires résidentielles de faible et très faible densités « Rtf » et « Rf » ainsi que de l'aire institutionnelle « INST » dans le secteur de la rue Robitaille, à l'est de la rue des Écoliers, adopté par le conseil le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, permet au conseil de publier le résumé du projet de règlement, plutôt que de le transmettre par la poste à chaque adresse du territoire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de publier le résumé du premier projet de règlement numéro PP05-2019 modifiant le plan d'urbanisme concernant les limites des grandes affectations du sol en l'intégrant dans l'avis public de l'assemblée publique de consultation; et

de corriger la résolution numéro 2019-03-0188 afin de modifier la date de l'assemblée publique pour le 17 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0230

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 17 février au 25 mars 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-050;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 17 février au 25 mars 2019, soit :

- les comptes pour la période du 26 février au 25 mars 2019, pour la somme de 6 461 224,24 \$, et
- les salaires pour la période du 17 février au 16 mars 2019, pour la somme de 1 639 726,24 \$

pour un total de 8 100 950,48 \$, soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Fourniture et chargement de sable - Travaux publics
Réf. : 075/2019 - C2019-378
Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020
Fournisseur : Carrières St-Dominique ltée
Dépense estimée, taxes incluses 9 873,48 \$
2. Entretien de photocopieurs - plusieurs services
Travaux publics (roulottes) - Ressources humaines - Enquêtes - Incendies
Réf. : 064/2014 - C2019-387
Du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020
Fournisseur : Xerox
Dépense estimée, taxes incluses 15 063,00 \$
3. Location de poinçons - Travaux publics
Réf. : 104/2019 - C2019-431
Du 15 mars 2019 au 15 mars 2024
Fournisseur : Focus Gestion de flotte et carburant inc.
Dépense pour 60 mois, taxes incluses 8 692,11 \$
4. Entretien de photocopieur - SPGT (bureau)
Réf. : 067/2014 - C2019-472
Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020
Fournisseur : Xerox
Dépense, taxes incluses 6 016,82 \$
5. Entretien de photocopieur - Travaux publics (bureaux - nouveau)
Réf. : 070/2019 - C2019-229
Du 20 mars 2019 au 19 mars 2024
Fournisseur : Xerox
Dépense annuelle, taxes incluses 2 790,00 \$
Total 60 mois 13 950,00 \$
6. Entretien de photocopieur - Urbanisme (en avant - nouveau)
Réf. : 069/2019 - C2019-227
Du 20 mars 2019 au 19 mars 2024
Fournisseur : Xerox

Dépense annuelle, taxes incluses4 780,00 \$
 Total 60 mois 23 897,00 \$

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi les certificats du trésorier numéros 138-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0231

Adoption - Prévisions budgétaires et Programme de supplément au loyer - Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHR) - Année 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-007;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville (OHHR) pour l'année 2019 s'élevant à 1 312 560 \$ ainsi que le Programme de supplément au loyer s'élevant à 262 280 \$; et

d'autoriser la participation de la Ville de Granby pour la somme totale de 157 484 \$, soit 10 % du budget total (déficit d'opération) pour un montant de 131 256 \$ et du Programme de supplément au loyer (déficit d'opération) pour un montant de 26 228 \$, le tout étant payable à même le fonds d'administration générale, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 160-2019, en date du 29 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0232

Décret de travaux - Adjudication du contrat numéro 014/2019 - Travaux de réfection de la toiture - Palace de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-026;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de décréter les travaux de toiture et d'adjuger le contrat numéro 014/2019 pour la réfection de la toiture du Palace de Granby, au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Duratek inc., pour un montant total, taxes incluses, de 201 005,04 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 099-2019, en date du 28 février 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 15 janvier 2019 et à l'addenda n° 1 en date du 12 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0233

Adjudication du contrat numéro 066/2019 - Réfection des surfaces des terrains de tennis - Terrassement Jopat inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-045;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'adjuger le contrat numéro 066/2019 pour la réfection des surfaces des terrains de tennis au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement Jopat inc., pour un montant total, taxes incluses, de 72 138,76 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 130-2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 25 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0234

Décret de travaux - Adjudication du contrat numéro 063/2019 - Prolongement des infrastructures municipales rue Arthur-Danis - Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-043;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de décréter les travaux d'infrastructures et d'adjuger le contrat numéro 063/2019 pour le prolongement des infrastructures municipales rue Arthur-Danis au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe AllaireGince Infrastructures inc., pour un montant total de 1 627 000,00 \$, taxes incluses, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations prévu au numéro 90821.3, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 136-2019, en date du 27 mars 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 14 février 2019, à l'addenda n° 1 en date du 27 février 2019, à l'addenda n° 2 en date du 28 février 2019 et à l'addenda n° 3 en date du 4 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0235

Décret de travaux - Étude et adjudication du contrat numéro 091/2019 - Réhabilitation de voirie et élargissement pour piste cyclable rue Saint-Hubert - Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-047;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de décréter les travaux de réhabilitation de voirie et de piste cyclable et d'adjuger le contrat numéro 091/2019 pour la réhabilitation de voirie et élargissement pour piste cyclable rue Saint-Hubert, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe AllaireGince Infrastructures inc., pour un montant total, taxes incluses, de 3 990 000,00 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet no. 90821.8, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier no. 156-2019 en date du 28 mars 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 25 février 2019, à l'addenda no. 1 du 13 mars 2019, à l'addenda no. 2 du 14 mars 2019, à l'addenda no. 3 du 18 mars 2019 et à l'addenda no. 4 du 18 mars 2019; et

d'autoriser un transfert budgétaire pour la somme de 300 000,00\$ du projet 90821.2 au projet 90821.8.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0236

Étude et adjudication du contrat numéro 067/2019 - Remplacement des maitres-tuyaux de la glace B - Aréna - Industries Toromont Ltée. (Cimco Réfrigération)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-048;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'adjuger le contrat numéro 067/2019 pour le remplacement des maitres-tuyaux de la glace B à l'aréna, au plus bas soumissionnaire conforme, Industries Toromont Ltée (Cimco Réfrigération), pour un montant total, taxes incluses, de 157 573,24 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80919.5, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 150-2019, en date du 28 mars 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 6 mars 2019 et à l'addenda no. 1 en date du 11 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0237

Adjudication du contrat numéro 062/2019 - Marquage routier - Marquage et Traçage du Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-044;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'adjuger le contrat numéro 062/2019 pour des travaux de marquage routier sur différentes rues, au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage et Traçage du Québec inc., pour un montant total, taxes incluses, de 60 000,43 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 142-2019, en date du 28 mars 2019, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 15 février 2019 et à l'addenda n° 1 en date du 18 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0238

Décret de travaux - Étude et adjudication du contrat numéro 076/2019 - Fourniture et chargement d'enrobés bitumineux - Pavage Maska inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-042;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de décréter les travaux de pavage et d'adjuger le contrat numéro 076/2019 pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux pour la période du

de conclure le contrat numéro 065/2019 pour l'entretien des ascenseurs pour trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, Kone inc., pour un montant total, taxes incluses, de 58 509,63 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 131-2019, 001-2020, 001-2021 et 001-2022, en date du 27 mars 2019, le tout conformément à la demande de soumission du 18 février 2019, à l'addenda n° 1 en date du 25 février 2019 et à l'addenda n° 2 en date du 26 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0241

Conclusion du contrat numéro 094/2019 - Services professionnels - Caractérisation des puits rue Saint-Hubert - Laforest Nova Aqua inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-052;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Laforest Nova Aqua inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 21 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure le contrat numéro 094/2019 pour un mandat de services professionnels pour la caractérisation des puits rue Saint-Hubert, au plus bas soumissionnaire conforme, Laforest Nova Aqua inc., pour un montant total, taxes incluses, de 50 461,63 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 139-2019, en date du 27 mars 2019, le tout conformément à la demande de soumission en date du 4 mars 2019, à l'addenda n° 1 en date du 13 mars 2019, à l'addenda n° 2 en date du 15 mars 2019 et à l'addenda n° 3 en date du 18 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0242

Étude et conclusion du contrat numéro 110/2019 - Fourniture et livraison d'un véhicule de patrouille - Formule Ford inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-051;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Formule Ford inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 20 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure le contrat numéro 110/2019 pour la fourniture et la livraison d'un véhicule de patrouille, au plus bas soumissionnaire conforme, Formule Ford inc., pour un montant total, taxes incluses, de 55 375,27 \$, payable à même le fonds

des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 149-2019, en date du 28 mars 2019, le tout conformément à la soumission en date du 14 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0243

Étude et conclusion du contrat numéro 021/2019 - Fourniture et livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression - 9039-4099 Québec inc. (Papeterie Atlas)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-032;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de 9039-4099 Québec inc. (Papeterie Atlas), comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 28 janvier 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 021/2019 pour la fourniture et la livraison d'articles de bureau et de cartouches d'impression, au plus bas soumissionnaire conforme, 9039-4099 Québec inc. (Papeterie Atlas), pour un montant total approximatif, taxes incluses, de 67 555,50 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 148-2019, en date du 28 mars 2019, le tout conformément à la soumission en date du 28 janvier 2019 et l'addenda no. 1 en date du 24 janvier et de l'addenda no. 2 en date du 25 janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0244

Reconduction numéro 1 du contrat numéro 071/2018 - Travaux de peinture sur demande - 9000-3104 Québec inc. (Le Groupe Ultra)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-049;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de reconduire le contrat numéro 071/2018 pour des travaux de peinture sur demande à 9000-3104 Québec inc. (Le Groupe Ultra), pour une période additionnelle de un (1) an , soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, aux mêmes prix unitaires soumis, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 152 571,83 \$, payable à même le certificat du trésorier numéro 129-2019, en date du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0245

Entente - Regroupement d'achat de produits d'assurance pour les cyber-risques - Mandat à l'UMQ - Dossier 116/2019 - Autorisation de signatures

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-053;

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Granby souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2019-2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Granby au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au coût annuel estimé à 5 000.00 \$, payable selon budget, tel qu'en fait foi les certificats du trésorier numéros 153-2019, 001-2020, 001-2021, 001-2022 et 001-2024;

de mandater l'UMQ en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 1^{er} juillet 2024;

d'autoriser l'entente intitulée «ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques», le tout aux termes de l'entente jointe au sommaire décisionnel no SF-2019-053;

d'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires; et,

d'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence, le tout conditionnellement à ce que cette nouvelle adhésion ne dénature pas les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0246

Approbation des critères - Étude, plans et devis pour l'optimisation des chicanes et réparation des réservoirs - Dossier 112/2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2019-046;

CONSIDÉRANT les mandats de services professionnels en ingénierie pour étude, conception de plans et devis pour l'optimisation des chicanes et la réparation des réservoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire le système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 8 février au 13 mai 2019, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus au long spécifié au sommaire numéro RH-2019-009 et ses annexes, pour valoir comme si au long réitéré; et

pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de madame Léa Desautels-Patenaude, au poste de coordonnatrice aquatique à la Division aquatique, à compter du 15 avril 2019 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de madame Stéphanie Proulx. Madame Desautels-Patenaude devra compléter une période de probation totalisant 6 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction de la Division aquatique.
2. d'autoriser l'embauche de monsieur Pierre-Luc Tremblay-Campagna, au poste de technicien en traitement de l'eau à la Division centrale de traitement des eaux, à compter du 15 avril 2019, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de M. Richard Gagnière. Monsieur Tremblay-Campagna devra compléter une période de probation totalisant 9 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service de planification et gestion de territoire.
3. d'autoriser l'embauche de monsieur Stéphane Bibeault, au poste de technicien en urbanisme (niveau 2) à la Division des permis et inspections, gestion des plaintes et requêtes, à compter du 15 avril 2019 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ de madame Marie-Lou Asselin. Monsieur Bibeault devra compléter une période de probation totalisant 6 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction de la Division des permis et inspections / gestion des plaintes et requêtes.
4. d'autoriser l'embauche de madame Nacéra Yagouni au poste de technicienne en urbanisme (niveau 1) à la Division des permis et inspections, gestion des plaintes et requêtes, à compter du 16 avril 2019 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la promotion de madame Marianne Julien au poste d'inspectrice en bâtiment. Madame Yagouni devra compléter une période de probation totalisant 6 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction de la Division des permis et inspections, gestion des plaintes et requêtes.
5. d'autoriser l'embauche de madame Lilian Frenco au poste de technicienne en approvisionnement (niveau 2) à la Division des approvisionnements à compter du 6 mai 2019. Madame Frenco devra compléter une période de probation totalisant 6 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction de la Division des approvisionnements.
6. d'autoriser la nomination de monsieur Roch Girard au poste d'agent de liaison au Service de police, en date du 1^{er} avril 2019 afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ à la retraite de monsieur Patrice Chamberland.
7. d'autoriser la nomination de madame Josée Tourigny au poste d'agente au transport des détenus et à l'application des lois au Service de police en date du 1^{er} avril 2019 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Roch Girard au poste d'agent de liaison.
8. d'autoriser la nomination de monsieur Jonathan Ravary au poste de policier permanent au Service de police en date du 1^{er} avril 2019 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Josée Tourigny au poste d'agente au transport des détenus et à l'application des lois.

9. d'autoriser la nomination de monsieur Pierre Dufour au poste de superviseur aux télécommunications au Service de police en date du 13 mai 2019 afin de pourvoir ce nouveau poste. Monsieur Dufour devra compléter une période de probation de 5 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction sur Service de police.
10. d'autoriser la nomination de madame Manon Dupont au poste de préposée à la salle des pièces à conviction au Service de police, date à être déterminée, afin de pourvoir ce nouveau poste. Madame Dupont devra compléter une période de probation de 3 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service de police.
11. d'autoriser la nomination de madame Éline Marchand au poste de technicienne en ressources humaines à la Division des ressources humaines, date à être déterminée, afin de pourvoir un nouveau poste. Madame Marchand devra compléter une période de probation de 3 mois qui devra être accomplie à la satisfaction du directeur général adjoint.
12. d'autoriser la nomination de madame Linda Houle au poste de secrétaire au Service des travaux publics, date à être déterminée, afin de pourvoir au poste laissé vacant suite à la promotion de madame Marie-Josée Bonfanti au poste de commise aux activités et programmation. Madame Houle devra compléter une période de probation de 3 mois qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du Service des travaux publics.
13. À la suite de la tenue, le 15 mars 2019, d'un comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste après l'évaluation	Nouvelle classe	Nouveau pointage après l'évaluation	Commentaires (raison de l'évaluation du poste)
102	Conseillère ou conseiller aux communications	6	1147	Spécialiste en communications et web	7*	1287	Modifications des tâches à la suite d'une restructuration à la Division des communications – en référence au comité des finances et des ressources humaines – 12-02-2019
103	---	---	---	Conceptrice ou concepteur en design graphique et multimédia	5	935	Création d'un poste à la suite d'une restructuration à la Division des communications – en référence au comité des finances et des ressources humaines – 12-02-2019

14. À la suite de la tenue, le 26 février 2019, d'un comité conjoint d'évaluation des emplois cadres, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste après l'évaluation	Nouvelle classe	Nouveau pointage après l'évaluation	Commentaires (raison de l'évaluation du poste)
102	Conseillère principale ou conseiller principal en ressources humaines	4	534	Partenaire principale ou principal en ressources humaines (cols blancs et police)	5	615	Modifications des tâches à la suite d'une restructuration à la Division ressources humaines
103	Conseillère ou conseiller en ressources humaines	3	420	Partenaire en ressources humaines	3	441	Modifications des tâches à la suite d'une restructuration à la Division ressources humaines
104	Conseillère principale ou conseiller principal en ressources humaines	4	534	Partenaire principale ou principal en ressources humaines (cols bleus et pompiers)	5	614	Modifications des tâches à la suite d'une restructuration à la Division ressources humaines
1201	Greffière ou greffier et chef de la division à la Cour municipale et administratrice ou administrateur aux Services juridiques	5	570	Greffière ou greffier à la Cour municipale, administratrice ou administrateur aux Services juridiques et conseillère ou conseiller principal en intégrité	5	672	
1301			794	Directrice ou directeur – Bureau de projets	7	862	

15. Il y aurait lieu de ratifier la modification au pointage obtenu:

- a. lors de l'évaluation du poste de préposée ou préposé à la salle des pièces à conviction, accepté au sommaire décisionnel du 21 janvier 2019. Il aurait dû y apparaître le résultat de l'évaluation du poste à 1006 points, modifiant ainsi la classe à 5;
- b. lors de l'évaluation du poste de commise ou commis à la logistique de transition du centre aquatique, accepté au sommaire décisionnel du 4 mars 2019. Il aurait dû y apparaître le résultat de l'évaluation du poste à 1210 points. Cette modification ne requiert pas de changement de classe.

Toute dépense étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 158-2019, en date du 29 mars 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et

sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0248

Autorisation de signature - Lettre d'entente - Affectation temporaire - Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (S.F.M.G.)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2019-011, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature de la lettre d'entente visant l'affectation temporaire d'une fonctionnaire municipale dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2019-011, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 154-2019, en date du 28 mars 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0249

Autorisation de signature - Lettre d'entente - Augmentation heures de travail - Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (S.F.M.G.) - Poste de technicienne ou technicien aux devis et estimations

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines et des communications, sous le numéro RH-2019-010, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la signature d'une lettre d'entente visant l'augmentation des heures de travail au poste de technicienne ou technicien aux devis et estimations, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 145-2019, en date du 28 mars 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0250

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - PIIA-3, 72 à 76, rue Principale, 2018-2510 - PIIA-6, 4, rue de la Gare, 2016-02290 – PIIA-8, 57, rue Elgin, 2019-0280 - PIIA-8, 41, rue Young, 2019-0215 - PIIA-8, 41, rue Young, 2019-0306 - PIIA-17, 390, rue de Versailles, 2019-0256 - PIIA-20, 51, rue du Mont-Brome, 2019-0172 - PIIA-20, 53, rue du Mont-Brome, 2019-0173 - PIIA-20, 280 à 286, rue du Mont-Brome, 2019-0229 - PIIA-20, 275 à 281, rue du Mont-Saint-Grégoire, 2018-2254 - PIIA-20, 286 à 292, rue des Montérégiennes, 2018-2253 - PIIA-21, 134 à 140, rue Robitaille, 2016-01216 et 2016-01247 - PIIA-28, 253, rue James-A.-Tomkins, 2019-0257 - PIIA-28, 294 à 300, rue John-Manners, 2019-0108 - PIIA-30, 10, rue Phoenix, 2019-0124 - PIIA-30, 110, rue Principale, 2019-0200 - PIIA-30, 139, rue Principale, 2019-0153 - PIIA-32, 196, rue des Commissaires, 2019-0258 - PIIA-32, 198, rue des Commissaires, 2019-0259 - PIIA-32, 202, rue des Commissaires, 2019-0260 - PIIA-32, 204, rue des Commissaires, 2019-0261 - PIIA-32, 208, rue des Commissaires, 2019-0171 - PIIA-32, 210, rue des Commissaires, 2019-0170 - PIIA-32, 214, rue des Commissaires, 2019-0168 - PIIA-32, 216, rue des Commissaires, 2019-0166 - PIIA-32, 220, rue des Commissaires, 2019-0165 - PIIA-32, 222, rue des Commissaires, 2019-0164

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-057;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues le 26 février 2019 et les 12 et 26 mars 2019 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-3	2018-2510	190312-07	72 à 76, rue Principale	Modification
PIIA-6	2016-02290	190226-02	4, rue de la Gare	Modification
PIIA-8	2019-0280	190312-09	57, rue Elgin	Réparation
PIIA-8	2019-0215	190312-10	41, rue Young	Construction
PIIA-8	2019-0306	190312-11	41, rue Young	Réparation
PIIA-17	2019-0256	190312-12	390, rue de Versailles	Construction
PIIA-20	2019-0172	190226-06	51, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2019-0173	190226-07	53, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2019-0229	190326-15	280 à 286, rue du Mont-Brome	Construction

PIIA-20	2018-2254	190226-08	275 à 281, rue du Mont-Saint-Grégoire	Modification
PIIA-20	2018-2253	190226-09	286 à 292, rue des Montérégiennes	Modification
PIIA-21	2016-01216 et 2016-01247	190312-17	134 à 140, rue Robitaille	Modification
PIIA-28	2019-0257	190326-14	253, rue James-A.-Tomkins	Construction
PIIA-28	2019-0108	190312-20	294 à 300, rue John-Manners	Construction
PIIA-30	2019-0124	190226-11	10, rue Phoenix	Enseigne
PIIA-30	2019-0200	190312-21	110, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2019-0153	190226-12	139, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2019-0258	190312-22	196, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0259	190312-23	198, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0260	190312-24	202, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0261	190312-25	204, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0171	190226-13	208, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0170	190226-14	210, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0168	190226-15	214, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0166	190226-16	216, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0165	190226-17	220, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2019-0164	190226-18	222, rue des Commissaires	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0251

Réception provisoire – Travaux de réhabilitation de chaussée – Rue du Bois-de-Boulogne – Contrat numéro 188/2018 – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-058;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accepter, en date du 26 novembre 2018, la réception provisoire des travaux de réhabilitation de chaussée de la rue du Bois-de-Boulogne, réalisés conformément aux plans et devis du Service de la planification et de la gestion du territoire et sous la surveillance de la firme Avizo experts-conseils;

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux à la suite du contrat numéro 188/2018 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0252

Réception définitive - Travaux de prolongement des infrastructures municipales - Développement résidentiel Le Boisé St-Charles, phase 1 - Projet 12-2015 - 9261-5194 Québec inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-059;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter, en date du 6 février 2019, la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services exp. inc. et sous la surveillance des travaux de la firme Tétra Tech QI inc.;

d'autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux municipaux suite à l'entente numéro 12-2015 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur 9261-5194 Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0253

Autorisation à soumettre une demande de modification d'une autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) – 1181, rue Arthur-Danis - Atlas Aéronautik

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-066;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation émise par le MELCC en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet Atlas Aéronautik à Granby, le tout selon les plans préparés par la firme Avizo Experts-Conseils inc. intitulés « Étude de gestion des eaux pluviales - lot 6 288 781, feuillets 1 et 2 de 2, émis pour autorisation ville rév. 1 », en date du 13 mars 2019 et le rapport d'étude drainage pluvial du 12 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet Atlas Aéronautik ne contrevient pas à la réglementation municipale de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QU'aucun ouvrage lié à la demande ne sera cédé à la Ville de Granby lorsque les travaux seront achevés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser, Atlas Aéronautik ou un représentant de son choix, à présenter au MELCC, les plans préparés par la firme Avizo Experts-Conseils inc. intitulés « Étude de gestion des eaux pluviales - lot 6 288 781 , feuillets 1 et 2 de 2, émis pour autorisation ville rév. 1 », en date du 13 mars 2019 et le rapport d'étude drainage pluvial du 12 mars 2019, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation en vertu de

l'article 22 de la LQE relativement aux travaux liés à la gestion des eaux pluviales du 1181, rue Arthur-Danis; et

d'autoriser la directrice des Services juridiques et greffière à émettre et signer un certificat de la municipalité attestant que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0254

Autorisation de signature – Quartier de l'École, phase V – Rue des Commissaires – Entente relative à des travaux municipaux – Développement des terres Miner inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-068;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie pour la construction de la rue des Commissaires représentant la phase V du projet du Quartier de l'École (lot 7) avec le promoteur Développement des terres Miner inc. conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services exp. inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 375 699,00 \$, plus les taxes applicables, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 133-2019, en date du 27 mars 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0255

Ajustement de la participation municipale - Entente relative à des travaux municipaux numéro 18-2016 - Rues de l'Hémérocalle, de l'Anémone et du Lys-Blanc - Développement Les Jardins de l'Odyssée, phase V

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-027;

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux numéro 18-2016 pour le prolongement des infrastructures des rues de l'Hémérocalle, de l'Anémone et du Lys-Blanc (développement Les Jardins de l'Odyssée, phase V);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de modifier le protocole d'entente pour augmenter la participation municipale à la passerelle pour un montant supplémentaire maximal de 116 375 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 155-2019, en date du 28 mars 2019.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0256

CHSLD Fondation Horace-Boivin - Autorisation d'occupation de l'espace public durant les travaux - Fermeture de rue - Rue Laurier

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-070;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation Horace-Boivin a fait une demande d'autorisation pour la fermeture et l'occupation de la rue Laurier entre le boulevard Leclerc et la rue La Fontaine, pour la période des travaux de construction du CHSLD;

CONSIDÉRANT QUE les travaux entraîneront un fort débit de circulation lourde sur la rue Laurier;

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Saint-Joseph est à proximité du chantier;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la rue permettrait d'augmenter la sécurité des piétons près du site des travaux;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la fermeture et l'occupation de la rue Laurier entre le boulevard Leclerc et la rue La Fontaine pour la période des travaux de construction du CHSLD, le tout conditionnel aux exigences suivantes :

- le trottoir du côté ouest de la rue Laurier doit être maintenu en tout temps;
- le chantier devra être sécurisé de façon adéquate;
- l'entretien de la rue pour la période des travaux sera de la responsabilité du promoteur, incluant pour la période hivernale;
- l'accès aux sites par les véhicules d'urgence devra être maintenu.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0257

Comité consultatif d'urbanisme - Démission de Madame Catherine Laurence-Ouellet - Nomination de Madame Sophia Tétreault

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2019-053;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de pourvoir le poste vacant;

CONSIDÉRANT la candidature soumise par Mme Sophia Tétreault et son intérêt certain à siéger comme membre du CCU de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Sophia Tétreault est recommandée par la direction générale;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de nommer Mme Sophia Tétreault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Granby, et ce, pour un mandat couvrant les années 2019 et 2020, se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0258

Aménagement d'une aire de détente - Intersection des rues Maisonneuve et St-Urbain

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2019-006;

CONSIDÉRANT que les plantations d'arbres seront effectuées dans le cadre du budget de Granby fier de ses enfants;

CONSIDÉRANT que le budget de 40 000 \$ est déjà prévu au PTI 2019 (fiche 2019-75-014);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser le Service des travaux publics à procéder aux travaux en 2019, pour un montant de 40 000 \$, le tout étant payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 137-2019, en date du 26 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0259

Entente Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Participation à l'appel d'offres - Remplacement de l'éclairage « type cobra 120v/240v » au DEL

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2019-003

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des travaux publics du 28-02-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au Del incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

de décréter les travaux supplémentaires au contrat 2019000289 adjugé à Indusco Isolation Inc. dans le cadre des travaux de désamiantage du local 100 du Centre culturel France Arbour;

d'accepter les travaux supplémentaires entraînant une dépense supplémentaire de 14 305,64 \$, plus les taxes applicables, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 134-2019, en date du 27 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0261

Marche du Grand Dé foulement - Fondation québécoise du cancer – 28 septembre 2019 - Parc Daniel-Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-015;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation québécoise du cancer organisera, le 28 septembre 2019, la marche du Grand dé foulement au parc Daniel-Johnson;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson et le pont flottant le 28 septembre 2019 entre 9 h et 22 h, incluant le montage et le démontage du site; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette marche, et ce, jusqu'à un montant maximal de 650 \$, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 096-2019, en date du 27 février 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0262

Marche pour l'Alzheimer 2019 - Société Alzheimer de Granby et région inc. - 9 juin 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-027;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson le 9 juin 2019 entre 7 h et 13 h pour la tenue de l'activité Marche pour l'Alzheimer;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la tenue de cette activité, et ce, jusqu'à un maximum de 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 124-2019, en date du 21 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0263

Défi EnBarque pour ta Fondation - Parc Daniel-Johnson - 25 mai 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-028;

d'autoriser la tenue de l'évènement Contre la montre THULE de Granby, le 4 mai 2019 de 9 h à 18 h, dans les rues du parc industriel et les chemins environnants, selon le trajet établi; et

d'autoriser la fourniture en services municipaux nécessaires à la présentation de l'évènement, et ce, jusqu'à un montant maximal de 3 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 109-2019, en date du 14 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0266

Projet Un vélo, une ville - Aide financière

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-026;

CONSIDÉRANT que le projet: Un vélo, une ville rejoint les objectifs des politiques aînés et jeunesse de la Ville;

CONSIDÉRANT que le projet: Un vélo, une ville s'inscrit dans l'orientation de la Ville de favoriser le transport actif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby une aide financière de 5 000 \$ pour la mise en oeuvre du projet: Un vélo, une ville pour l'été 2019, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 120-2019, en date du 20 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0267

Grand défi de Granby - Parc Daniel-Johnson - 26 mai 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-029;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Granby de faire la promotion de saines habitudes de vie dont la pratique de l'activité physique;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson pour la présentation de l'évènement Grand défi de Granby le 26 mai 2019 entre 6 h et 17 h incluant le montage et le démontage du matériel;

d'autoriser l'utilisation des rues selon les différents trajets disponibles pour l'évènement;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du Grand défi de Granby, et ce, jusqu'à un montant maximum de 8 200 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 157-2019, en date du 28 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0268

Tour du Silence 2019

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la tenue de l'évènement Tour du Silence le 15 mai 2019;

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson par le club de vélo Les Cyclones de Granby, le 15 mai 2019, de 18 h à 20 h; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet évènement, et ce, jusqu'à un montant maximal de 2 100 \$; payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 116-2019, en date du 20 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0269

Course de boîtes à savon - Club optimiste de Granby inc. - 25 mai 2019 - Fermeture de la rue Grove

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la tenue de l'activité Course de boîtes à savon du Club Optimiste de Granby le 25 mai 2019 et en cas de mauvais temps, le report de l'activité au 2 juin;

d'autoriser la fermeture de la rue Grove, entre les rues Elm et Alexandra, de 6 h à 16 h le 25 mai 2018; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette activité pour un montant maximal de 700 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 108-2019, en date du 14 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0270

Classique de hockey scolaire du Québec - 24 au 28 avril 2019 - Aide financière

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-025;

CONSIDÉRANT le dévouement et le dynamisme des bénévoles de notre communauté à l'organisation de cet évènement;

CONSIDÉRANT que cet évènement contribue au rayonnement de Granby;

CONSIDÉRANT les retombées de cet événement pour notre communauté, et, ce, en basse saison touristique pour notre localité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder à l'organisation de la Classique de hockey scolaire du Québec 2019 une aide financière de 9 000\$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 119-2019, en date du 20 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0271

Autorisation de signature - Aide financière - Fondation Gérard-Bossé - Projet Les Écolos

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-024;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville, par son plan vert, de réduire la production de déchets enfouis et valoriser la réutilisation;

CONSIDÉRANT l'orientation de la Ville de développer des partenariats avec le milieu;

CONSIDÉRANT la politique familiale de la Ville de Granby qui vise notamment le bien-être des familles en :

- appuyant et soutenant les initiatives visant l'amélioration des conditions de vie des familles granbyennes en apportant une attention particulière à la lutte contre la pauvreté;
- poursuivant les efforts consentit à la protection et à l'amélioration de l'environnement.
- soutenant la mobilisation du milieu autour des objectifs d'amélioration de la qualité de vie des familles;
- favorisant la concertation, les partenariats et la complémentarité des intervenants ou des interventions ayant un impact sur les familles.

CONSIDÉRANT les retombées de ce programme depuis 2013;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder une aide financière de 15 000 \$ par année à la Fondation Gérard-Bossé pour le projet Les écolos pour les années 2019, 2020 et 2021, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi les certificats du trésorier numéros 118-2019, 001-2020 et 001-2021, en date du 20 mars 2019; et

d'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Granby et la Fondation Gérard-Bossé déterminant les modalités de paiement et les éléments de reddition de compte.

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents

nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0272

Réalisation des travaux - Centre culturel France-Arbour - Harmonie de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-020;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser la réalisation des travaux au centre culturel France-Arbour estimés à 210 000 \$, dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 115-2019, en date du 20 mars 2019; et

d'autoriser un transfert budgétaire à même le fonds d'administration pour un montant total de 210 000 \$, soit 76 006 \$ des revenus reportés, 70 000 \$ des engagements budgétaires et 63 994 \$ du budget 2019, le tout, au projet 81118.1.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0273

Ferme Héritage Miner - Orientation - Mandat à l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de mandater l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby pour la gestion des lieux et bâtiments de la Ferme Héritage Miner notamment:

- la location de la grande aux organismes scouts et cadets, aux activités de GMS, de VCC et ultimement à des usages ponctuels. Les ententes de location en cours seront respectées en 2019;
- l'offre d'activités liées à l'agriculture urbaine et l'environnement (conférence, camps de jour...);
- l'organisation d'un jardin collectif;

de réserver la maison jaune pour la relocalisation de services municipaux actuellement installés à l'hôtel de ville;

qu'il est entendu que la Ville assume tous les frais liés aux lieux (électricité, taxes, entretien, déneigement, coupe de gazon...) Les revenus de location couvriront les frais d'opérations aux activités; et

d'autoriser des travaux d'aménagements de la grange pour accueillir les scouts et les cadets et faciliter l'usage autonome de la grange, ces travaux étant estimés

à 50 000 \$ par le service des travaux publics, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80819.2, et les frais d'opérations sont payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 122-2019, en date du 21 mars 2019.

de procéder au transfert d'un montant de 50 000 \$ du numéro 80819.2 au numéro 80819.11.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0274

Autorisation de signature - Addenda à l'entente - Marché public 2019 - Place Johnson

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2019-017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entente initiale afin d'y ajouter une nouvelle plage horaire et l'installation d'un chapiteau;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la tenue du Marché public à la Place Johnson du 3 juin au 26 octobre 2019 incluant le montage et le démontage du site;

d'autoriser l'ouverture du Marché public les mercredis de 16 h à 20 h du 19 juin au 11 septembre 2019, et les samedis de 8 h à 14 h, du 8 juin au 19 octobre 2019;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cette activité pour un montant maximal de 3 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 105-2019, en date du 13 mars 2019;

d'autoriser la signature d'un addenda à l'entente initiale signée le 11 octobre 2016 avec le Marché public, afin d'y ajouter la nouvelle plage horaire du mercredi et l'installation d'un chapiteau pour la saison estivale 2019.

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0275

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby pour apporter diverses modifications dont certaines relatives à la Loi RRSM (Loi 15)

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jean-Luc Nappert donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby pour apporter diverses modifications dont certaines relatives à la Loi RRSM (Loi 15).

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement remplaçant le Règlement numéro 0335-2011 et ses amendements concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Granby pour apporter diverses modifications dont certaines relatives à la Loi RRSM (Loi 15) ».

2019-04-0276

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les structures de déneigement de camions, de clarifier diverses dispositions relatives à l’affichage et d’autoriser les lave-autos manuels dans la zone commerciale GJ14C

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP08-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu’il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d’une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les structures de déneigement de camions, de clarifier diverses dispositions relatives à l’affichage et d’autoriser les lave-autos manuels dans la zone commerciale GJ14C.

2019-04-0277

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP08-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les structures de déneigement de camions, de clarifier diverses dispositions relatives à l’affichage et d’autoriser les lave-autos manuels dans la zone commerciale GJ14C

CONSIDÉRANT l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP08-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP08-2019, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP08-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre les structures de déneigement de camions, de clarifier diverses dispositions relatives à l’affichage et d’autoriser les lave-autos manuels dans la zone commerciale GJ14C », soit adopté.

Qu’une assemblée publique sur ledit projet de règlement ait lieu le mercredi 17 avril 2019, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l’hôtel de ville.

Adoptée à l’unanimité

20 h 25
Déclaration
d’intérêt

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt dans le point suivant puisqu’une des modifications vise le promoteur qui est son créancier hypothécaire. Il quitte son siège à la table du conseil.

2019-04-0278

Dépôt du procès-verbal de l’assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement (avec modifications) numéro SP06-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d’inclure la totalité du lot 6 152 458 CQ dans la zone IJ18R, d’agrandir la zone BL03C à même une partie de la zone BL01R, de

créer la zone IM17R à même une partie des zones HM16R, IM02P, IM04R et IM05R, d'inclure le lot 1 560 526 CQ dans la zone GH11R et de créer la zone GH14P à même une partie des zones GG04R, GH01R, GH11R et HH12R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2019

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP06-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été apportée à l'article 6 du premier projet de règlement numéro PP06-2019 suivant la tenue de l'assemblée publique de consultation du 27 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement (avec modifications) numéro SP06-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'inclure la totalité du lot 6 152 458 CQ dans la zone IJ18R, d'agrandir la zone BL03C à même une partie de la zone BL01R, de créer la zone IM17R à même une partie des zones HM16R, IM02P, IM04R et IM05R, d'inclure le lot 1 560 526 CQ dans la zone GH11R et de créer la zone GH14P à même une partie des zones GG04R, GH01R, GH11R et HH12R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP06-2019 », soit adopté avec la modification suivante, à savoir :

- Remplacer, aux articles 6.1. et 6.2., les plans par de nouveaux plans.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP06-2019 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

20 h 27

M. le conseiller Éric Duchesneau regagne son siège à la table du conseil.

2019-04-0279

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP07-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir le nombre maximal de bâtiments accessoires autorisés par bâtiment principal pour un usage agricole en zone « A », de remplacer le croquis « Îlots de verdure à aménager », d'agrandir la zone JJ01R à même une partie de la zone JJ12R, de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des Faubourgs du Séminaire, d'agrandir la zone GG03R à même une partie de la zone GG04R, d'agrandir la zone GG05R à même une partie de la zone GG04R, d'autoriser la classe d'usages « Cvéhl » dans la zone EE01C, d'autoriser les classes d'usages « Cacco » et « Cdét » dans la zone BL03C, de permettre que le nombre d'étages maximal soit augmenté à 8 étages pour tout bâtiment situé à plus de 40 m des zones contiguës HM02R et HM04R pour la zone HM03R et d'interdire les résidences de tourisme au rez-de-chaussée pour certaines zones du centre-ville, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP07-2019

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP07-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 27 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP07-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir le nombre maximal de bâtiments accessoires autorisés par bâtiment principal pour un usage agricole en zone « A », de remplacer le croquis « Îlots de verdure à aménager », d'agrandir la zone JJ01R à même une partie de la zone JJ12R, de retirer une partie d'un milieu humide dans le secteur des Faubourgs du Séminaire, d'agrandir la zone GG03R à même une partie de la zone GG04R, d'agrandir la zone GG05R à même une partie de la zone GG04R, d'autoriser la classe d'usages « Cvéhl » dans la zone EE01C, d'autoriser les classes d'usages « Cacco » et « Cdét » dans la zone BL03C, de permettre que le nombre d'étages maximal soit augmenté à 8 étages pour tout bâtiment situé à plus de 40 m des zones contigües HM02R et HM04R pour la zone HM03R et d'interdire les résidences de tourisme au rez-de-chaussée pour certaines zones du centre-ville, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP07-2019 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2019 concernant le premier projet de règlement numéro PP07-2019 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0280

Adoption – Règlement numéro 0835-2019 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'article 45.1 et l'annexe « I » visant le stationnement du Centre hospitalier, l'article 45.14 et l'annexe « P » pour le stationnement dans le secteur du Zoo de Granby, de modifier l'annexe « B » visant l'implantation d'un sens unique sur la rue Sainte Marie, l'annexe « G » concernant les interdictions de virages aux intersections, l'annexe « L » sur les traverses piétonnières et l'annexe « U » sur le stationnement du débarcadère de l'École l'Envolée

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0835-2019 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'article 45.1 et l'annexe « I » visant le stationnement du Centre hospitalier, l'article 45.14 et l'annexe « P » pour le stationnement dans le secteur du Zoo de Granby, de modifier l'annexe « B » visant l'implantation d'un sens unique sur la rue Sainte Marie, l'annexe « G » concernant les interdictions de virages aux intersections, l'annexe « L » sur les traverses piétonnières et l'annexe « U » sur le stationnement du débarcadère de l'École l'Envolée », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0281

Adoption – Règlement numéro 0836-2019 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans le secteur au sud de la rue Denison Est (Montplaisant)

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0836-2019 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier les annexes « H » et « J » en remplaçant des cédez le passage par des arrêts obligatoires dans le secteur au sud de la rue Denison Est (Montplaisant) », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0282

Adoption – Règlement numéro 0837-2019 modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de modifier la limite de vitesse sur la rue Robitaille

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0837-2019 modifiant le règlement numéro 2467-2003 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité et dans certaines zones scolaires afin de modifier la limite de vitesse sur la rue Robitaille », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0283

Adoption – Règlement numéro 0838-2019 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant le remplissage à partir d'un puits municipal, les diamètres des branchements d'eau potable, préciser certaines règles concernant l'exploitation d'un camion de cuisine de rue et d'une cantine temporaire, modifier les annexes 1, 3, 4, 5, 6 et 12 quant aux formulaires de diverses demandes de permis et l'annexe 22 quant au devis de creusement dans les rues de la Ville de Granby

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0838-2019 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant le remplissage à partir d'un puits municipal, les diamètres des branchements d'eau potable, préciser certaines règles concernant l'exploitation d'un camion de cuisine de rue et d'une cantine temporaire, modifier les annexes 1, 3, 4, 5, 6 et 12 quant aux formulaires de diverses demandes de permis et l'annexe 22 quant au devis de creusement dans les rues de la Ville de Granby », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0284

Adoption – Règlement numéro 0839-2019 autorisant la contribution pour la construction de logements sociaux dans le cadre du programme d'habitation AccèsLogis Québec et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 5 100 000 \$ et un emprunt de 5 100 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0839-2019 autorisant la contribution pour la construction de logements sociaux dans le cadre du programme d'habitation AccèsLogis Québec et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 5 100 000 \$ et un emprunt de 5 100 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0285

Adoption – Règlement numéro 0840-2019 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 5 495 000 \$

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0840-2019 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 5 495 000 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0286

Adoption – Règlement numéro 0841-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour des honoraires professionnels pour établir les plans et devis pour le réaménagement de la rue Principale (Secteur centre-ville), et les frais d'escompte et d'émission

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0841-2019 décrétant une dépense et un emprunt de 306 000 \$ pour des honoraires professionnels pour établir les plans et devis pour le réaménagement de la rue Principale (Secteur centre-ville), et les frais d'escompte et d'émission », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2019, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0287

Adoption – Règlement numéro 0842-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir le nombre minimal de cases de stationnement exigé pour les cliniques médicales, de permettre les bâtiments de 3 étages dans la zone GK07C et de préciser les normes relatives à une construction dérogatoire à la suite d'une rétrocession, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP03-2019 et SP03-2019

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP03-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire du 4 février 2019;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0842-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir le nombre minimal de cases de stationnement exigé pour les cliniques médicales, de permettre les bâtiments de 3 étages dans la zone GK07C et de préciser les normes relatives à une construction dérogatoire à la suite d'une rétrocession, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP03-2019 et SP03-2019 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 février 2019, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0288

Adoption – Règlement numéro 0845-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été soumis au bureau de la direction générale de l'Estrie du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a également été soumis aux municipalités contiguës pouvant être concernées par ledit règlement, soit la Ville de Bromont et les municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford, d'Ange-Gardien, de Sainte-Cécile-de-Milton, de Saint-Alphonse-de-Granby, du Canton de Shefford et de Roxton Pond;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0845-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le *Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils* et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le *Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils* et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 décembre 2018, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2019-04-0289

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. Mme Louise Fortin

Mme Louise Fortin, 584, rue de l'Iris, s'adresse au conseil municipal concernant la mise en place d'un conteneur à verre ainsi que pour l'élimination des sacs de plastique.

2. M. Boris Bhajun

M. Borin Bhajun, 289, rue Saint-Antoine Nord, s'adresse au conseil municipal en félicitant la Ville concernant son implication au niveau environnemental et propose un sondage concernant les sacs de plastique.

2019-04-0290

Levée de la séance

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de lever la séance. Il est 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière